

années où les récoltes sont mauvaises, je n'entends pas maintenir sur des terres inférieures des cultivateurs qui ne toucheraient absolument rien sans cette disposition.

Il est intéressant de consulter la liste et de voir le nombre de fois où des paiements répétés ont été versés—dans certains cas, il s'est agi d'une largesse annuelle depuis l'adoption de la loi. Il me semble que nous devrions étudier particulièrement cette partie de la résolution. L'honorable député peut nous assurer que ces dispositions n'ont pas pour but de se substituer à l'ARDA ou à l'une des autres propositions visant à favoriser l'établissement d'unités agricoles rentables et à nous donner une économie agricole viable en restreignant l'exploitation des terres inférieures qui n'apportent pas grand chose aux cultivateurs ni à la population du Canada.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre quels seront les travaux demain? Pourrait-il aussi nous donner une idée des travaux que nous aborderons d'ici la fin de la semaine?

L'hon. M. Churchill: Demain, nous aborderons la deuxième lecture du bill faisant suite à la résolution adoptée aujourd'hui au sujet de l'Office national d'expansion économique. Si nous en finissons avec cela, nous pourrions passer au bill n° C-64, sur l'aide à la production du charbon, puis au bill n° C-83, concernant les transformations industrielles et les ajustements de la main-d'œuvre, et au bill n° C-70 prévoyant la sécurité des personnes employées aux ouvrages, entreprises et affaires qui relèvent du gouvernement fédéral. Voilà pour jeudi.

Quant à vendredi, je ne suis pas sûr de ce que nous ferons; tout dépendra des progrès réalisés demain. Toutefois, il y a tout lieu de croire que vendredi nous passerons aux crédits, ce qui est un usage assez courant, soit ceux du ministère de l'Agriculture que nous achevons peut-être ce jour-là. J'espère pouvoir donner demain un aperçu des travaux pour le reste de la période antérieure au congé de Noël.

(A six heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
